

# RÈGLEMENT CYCLO DECHANCÉ OPTIQUE

## 1 - Définition

La Cyclo Dechancé Optique Sport est organisée par l'association Dechancé Optique Sport. Le président de cette association est Benoît DECHANCÉ, également gérant du groupe Dechancé Optique (7 magasins et 1 camping-car).

La Cyclo se déroulera le dimanche 18 août 2024.

### Dimanche 18 août :

100 km (nouveau circuit) : Départ entre 8h00 et 8h30 à Saint-Hilaire-du-Harcouët - Romagny - Sourdeval - Villedieu-les-Poêles - Saint-Hilaire-du-Harcouët.

55 km (nouveau circuit) : Départ entre 8h30 et 9h00 à Saint-Hilaire-du-Harcouët - Saint-Martin-de-Landelles - Ducey - Grand Parigny.

Les routes empruntées seront bitumées pour les courses de 100 km et 55 km.

## 2 - Affichage des parcours

Le parcours sera mis à disposition à chaque randonneur lors du départ.

Le parcours sera disponible sur l'application STRAVA.

Pour la course chronométrée de 100 km, trois points de chronométrage seront installés à Saint-Hilaire-du-Harcouët, Sourdeval et Villedieu-les-Poêles, permettant ainsi d'obtenir un classement en temps réel.

Il sera impératif pour chaque cycliste de faire un arrêt dans chaque boutique afin d'obtenir un tampon validant son passage.

## 3 - Inscription

Les inscriptions peuvent être effectuées en ligne via la plateforme d'inscription Klikego (un compte doit être créé), ou sur notre site web Dechancé Optique.

Il est également possible de s'inscrire dans toutes nos boutiques Dechancé Optique (Saint-Hilaire-du-Harcouët, Villedieu-les-Poêles, Ernée, Sourdeval, Pontorson, Domfront, Ducey) via un formulaire papier à remplir, paiement seulement en espèce ou par chèque à l'ordre de l'Association Dechancé Optique Sport.

Les inscriptions peuvent également être enregistrées sur place pour toutes nos courses.\*

*\*Sous réserve de disponibilité des balises GPS restantes, pour la course de 100 KM.*

#### **4 - Condition de participation**

- Avoir plus de 16 ans
- Être en bonne santé, ne présenter aucune contre-indication à la pratique du vélo. La décision de prendre le départ de la Cyclo est totalement à la responsabilité du participant.
- Posséder une assurance responsabilité civile en cours de validité et être couvert individuellement en cas d'accident corporel et matériel.
- Avoir réglé le prix de l'inscription
- Certificat médical pour la course de 100 kilomètres.

#### **5 - Départ**

Le départ du 100 km sera prévu entre 8h00 et 8h30.

Le départ du 55 km sera prévu entre 8h30 et 9h00.

Tous les départs et arrivées se feront au siège social de Dechancé Optique à 150 Rue de Paris à Saint-Hilaire-du-Harcouët. Des départs en vagues seront organisés, 4 par 4 toutes les minutes selon l'ordre d'arrivée.

Nous vous prions d'arriver 15 minutes avant le début de votre course afin de retirer votre dossard.

#### **6 - Le code de la route**

Les randonneurs devront respecter le code de la route et ils ne seront pas prioritaires.

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages dus au non-respect des règles du code de la route par les participants.

#### **7 - Assurance et responsabilité**

Conformément à la législation, l'association Dechancé Optique Sport est couverte par l'attestation d'assurance ALLIANZ pour la durée des épreuves.

Il appartient au participant de se garantir et d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant tous les frais inhérents aux dommages corporels éventuels encourus lors de sa participation à l'évènement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **8 - Respect de l'environnement**

En tant que participant inscrit, vous vous engagez à respecter la nature et à veiller à ne pas l'endommager. Le jet de tout objet, récipient, papier, détritux sur la voie publique ou dans la nature est interdit, de même pour tous les déchets biodégradables.

## **9 - Matériel**

Le participant doit utiliser un vélo type route ou gravel en parfait état de marche. Le port du casque est obligatoire.

## **10 - Chronométrage**

La société Breizh Chrono assure le chronométrage grâce à des balises GPS intégrées directement sur les cyclistes, fixées à l'aide d'un scratch. Le logiciel de chronométrage sera accessible sur le site Internet de Breizh Chrono, offrant un suivi en direct avec des mises à jour toutes les 5 minutes. Une URL sera disponible sur notre site web Dechancé Optique pour suivre les cyclistes tout au long des parcours.

## **11 - Classement et récompense**

- Le 100 km : les 3 premiers de la catégorie JEUNE, SENIOR et MASTER (V1,V2,V3,V4), en homme et en femme

## **12 - Ravitaillement**

L'association Dechancé Optique Sport propose 4 ravitaillements le long des 4 parcours, situés à Sourdeval, Villedieu-les-Poêles, Ducey et Saint-Hilaire-du-Harcouët.

## **13 - Droit d'inscription**

La cyclo Dechancé Optique Sport propose deux catégories de prix.

Pour participer à la course de 100 kilomètres, le tarif \*est de 35,70€, dont 5€ par inscription seront donnés à l'association "Sur Ma Route".

Pour participer à la course de 55 kilomètres, le tarif est de 11€, dont 5€ par inscription seront donnés à l'association "Sur Ma Route".

L'inscription ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remboursée. Cette inscription donne droit aux différents services énumérées ci-dessous :

- Un accueil café
- Une réduction de -20% sur tous les magasins Dechancé Optique

## **14 - Stationnement**

Pendant la Cyclo, afin d'assurer la sécurité de tous, le stationnement le long de la D976 dans la Rue de Paris sera strictement interdit.

## **15 - Droit à l'image**

En acceptant le présent règlement, le participant, quel qu'en soit son âge, autorise l'organisateur et les médias à utiliser son image (photos ou vidéos) pour sa communication.

## **16 - Annulation**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procèdera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.